



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 2 décembre 2021

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel le 2 décembre 2021.

14 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain BERAL, Martial BELLON, Paul MERLIOT, Stéphane KROEMER, Christophe LE BOUILLE, Amara SY, Nicolas RAIMBAULT, Yohan SENEZ, Yvan GUEUDER, Gaetan MULLER, Christian LEMASSON, Christian DEVOS, Michel GOBILLOT, Jean-Marc JEHANNO

Sont excusés : MM. Jean-Louis BORG, Mili SPAHIC, José RUIZ

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Modification du protocole médical des compétitions

Compte tenu des dernières évolutions de la pandémie de Covid-19, le Comité sanitaire propose au Comité Directeur une modification du protocole médical des compétitions comme suit :

1. Rythme et nature des tests pour les non-vaccinés

Le Comité sanitaire souhaite passer de 2 tests RT PCR par semaine à 4 tests par semaine dont 2 tests antigéniques. Le protocole serait modifié comme suit :

2.2.3 Le personnel non-vacciné

Population ne bénéficiant pas d'un schéma vaccinal complet tel que décrit au point 2.2.1 du présent protocole. Le personnel non vacciné devra se soumettre à 2 tests RT-PCR par semaine.

- L'un se situant en début de semaine, si possible dans les 48h suivant la rencontre LNB du weekend précédent.*
- Le second se situant à J-2 précédant la rencontre LNB suivante.*

De plus, le personnel non vacciné devra se soumettre à 2 tests antigéniques complémentaires obligatoires :

- Un test antigénique le jour précédant la rencontre*
- Un test antigénique le jour de la rencontre*

2. Obligation de transmission des résultats des tests pour le personnel non-vacciné.

Le Comité sanitaire propose au Comité Directeur que les résultats de ces tests (4) du personnel non-vacciné soient envoyés au Comité Sanitaire au plus tard le lundi midi de la nouvelle semaine.

Ceci entrainerait une modification de l'article 2.3 du Protocole Médical.

3. Précision du délai de déclaration des tests positifs

Enfin et en cas de test positif, le Comité Sanitaire propose au Comité Directeur que les clubs renseignent le logiciel Askamon dans les 24h. A l'heure actuelle, aucun délai n'est précisé dans le protocole.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation
- Refus
- Abstention

Nombre de votants : 14

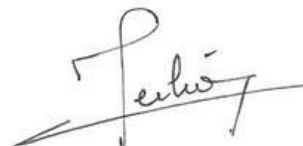
Résultats des votes :

- Approbation : 14
- Refus : 0
- Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité des votants. La nouvelle version du protocole médical des compétitions figure en annexe de ce relevé de décisions.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**